



Bruxelles, le 19 janvier 2021

A l'attention du Collège communal,
des Directeurs généraux et Directrices
générales

Direction ATL - Service AES
A. Cognaux et K. Urganci
Secrétariat : 02/542 15 69
Gaëlle Olligschlaëger
accueil-extrascolaire@one.be

Concerne : Sollicitation des coordinateurs.trices ATL (CATL) par l'ONE durant l'année 2021

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins,
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux,

L'année 2020 s'est terminée et elle aura apporté son lot de bouleversements, d'imprévus et d'urgences. Elle aura aussi révélé de la réactivité, de la créativité et de la solidarité.

Le secteur de l'Accueil Temps Libre (ATL) n'aura pas été épargné par la crise sanitaire dont l'impact se poursuit en 2021. Essentiel pour les familles, il a néanmoins continué à fonctionner grâce à l'investissement des acteurs de première ligne, des associations et des pouvoirs publics.

Dans ce contexte, le travail des CATL est à saluer à bien des égards. Ils se sont faits le relais de l'ONE pour la diffusion et l'explication des protocoles d'organisation des accueils et de gestion de cas. Ils ont répondu aux questions et soulagé l'angoisse des familles et des opérateurs d'accueil. Ils ont joué pleinement leur rôle de coordination entre les communes, l'ONE et les acteurs locaux de l'ATL, dans des conditions de travail rendues difficiles par le télétravail.

De plus, certains d'entre eux ont dû continuer à mener à bien le processus de renouvellement de programme CLE, dans un contexte où les contacts étaient restreints avec les enfants, les parents et les professionnels.

Cette crise sanitaire a montré, pour ceux qui en doutaient encore, à quel point la fonction de coordinateur ATL est essentielle. L'ONE les remercie pour leur investissement plus que jamais nécessaire en 2020.

L'année 2021 sera riche de projets et de défis et l'ONE souhaite partager avec vous quelques-uns des sujets qui seront au menu de vos CATL durant les 12 prochains mois.

En premier lieu, la poursuite du projet informatique ATLAS impactera de plus en plus les CATL. A ce jour, les opérateurs d'accueil extrascolaire, de centres de vacances et d'écoles de devoirs ont déjà accès à l'application pro.ONE et bénéficient de fonctionnalités telles que la possibilité d'introduire en ligne une demande de subvention ou une demande d'indemnité Covid. Les CATL ont déjà accès en consultation à une série d'informations relatives aux opérateurs actifs dans leur commune.

Le développement informatique se poursuit en 2021, dans le cadre plus large des projets de digitalisation des processus à l'ONE.

Les prochains développements concerneront l'agrément des opérateurs ainsi que ce qui concerne le dispositif de coordination ATL en tant que tel (convention, CCA, programme CLE). Nous solliciterons les CATL pour tester les nouvelles fonctionnalités et transmettre les informations utiles dans ce nouveau portail. Il est donc important de prévoir cet aspect dans le planning de travail annuel des CATL.

En second lieu, nous avons le plaisir de vous informer que l'ONE a édité une nouvelle brochure, intitulée « Renouvelons notre programme CLE ! ». Il s'agit d'une brochure adressée prioritairement aux CATL. Elle vise à les accompagner dans l'élaboration du programme CLE, en suivant les étapes chronologiques depuis l'évaluation du programme CLE à 4 ans à la transmission du programme CLE à l'ONE en vue de son agrément. Cet outil sera immédiatement utile aux communes qui sont en cours de renouvellement d'agrément de programme CLE ou qui sont sur le point de démarrer ce processus. Il sera aussi précieux pour les nouveaux CATL entrant en fonction, pour comprendre le contenu et le sens du programme CLE. La brochure pourra aussi être un support intéressant pour les Présidents et membres des CCA.

Cette brochure sera envoyée par courrier aux CATL et se trouvera également en version électronique sur www.one.be, dans les prochaines semaines.

Ensuite, nous tenons à mettre un accent particulier sur les réunions de CCA. Le décret ATL prévoit que les communes réunissent leur CCA au minimum deux fois par année civile. Il s'agit bien entendu d'un seuil, l'ONE vous encourage à réunir la CCA davantage si cela se justifie. Si votre commune ne réunit sa CCA que deux fois sur l'année, nous vous demandons de placer ces réunions adéquatement dans le calendrier (par exemple : une réunion en avril-mai et une autre en septembre-octobre). L'ONE préconise une 3^{ème} réunion vers le mois de janvier-février pour garder le fil entre les réunions et traiter des sujets sans trop attendre. Il peut s'agir, par exemple, de discuter en CCA de la possibilité de mettre à disposition des locaux communaux ou ceux d'une école pour organiser un centre de vacances ou encore de réfléchir à des solutions pour répondre aux limitations actuelles de capacité d'accueil de certains opérateurs.

La crise sanitaire a bousculé l'organisation des réunions de CCA. Le télétravail est devenu la norme et nombre de réunions ont basculé du présentiel vers la vidéoconférence. Nous remercions les communes et les CATL qui ont fait le nécessaire pour que la vidéoconférence soit possible et ainsi garder le lien avec les membres de la CCA et préserver les échanges en direct entre eux.

Nous savons néanmoins que le contexte sanitaire a mis en difficultés certaines communes et CATL pour l'organisation des réunions de CCA. Pour cette raison, nous demandons un effort supplémentaire aux communes concernées pour mettre en place les conditions nécessaires à la vidéoconférence pour les réunions de CCA.

En effet, nous ignorons quand les réunions en présentiel seront à nouveau possibles et l'absence de réunion de CCA pendant une longue période peut impacter négativement la coordination ATL dans votre commune. Nous vous encourageons à vous inspirer de pratiques de communes qui ont déjà réuni leur CCA par vidéoconférence pour vous aider à mettre en place ce dispositif. Nous comptons aussi sur vous pour sensibiliser les membres de la CCA à participer aux réunions sous ce format.

Pour rappel, l'ONE comptabilise les réunions de CCA organisées en vidéoconférence au même titre que les réunions en présentiel.

Pour terminer ce courrier, nous voulons mettre en avant deux évènements importants qui concernent directement les communes et les CATL.

La journée d'étude des CATL, prévue en mai 2020 à Mozet, n'a pas pu avoir lieu pour les raisons que vous connaissez. Elle a été reportée en 2021, toujours à Mozet, le 31 mai, sous réserve des mesures sanitaires qui seront en vigueur. Ce rendez-vous bisannuel est incontournable pour les CATL qui ont l'occasion de rencontrer leurs collègues de toute la fédération Wallonie-Bruxelles et d'échanger pendant une journée sur des thématiques qui leur sont propres, au cours d'ateliers, conférences, animations, en collaboration avec l'ONE et d'autres partenaires. Nous vous demandons de faire en sorte que le CATL de votre commune puisse participer à cette journée qui sera, sans nul doute, aussi enrichissante que les précédentes.

Enfin, comme l'a annoncé la Ministre de l'enfance Bénédicte Linard, une réforme de l'ATL est sur le point de démarrer. Une commission transversale devrait prochainement se mettre en place, réunissant notamment des représentants des secteurs de l'ATL. Ce processus de réforme mobilisera certainement les communes et les CATL et il sera important de pouvoir compter sur l'avis de celles et ceux qui vivent au plus près la réalité de l'ATL. A ce titre, les résultats de la recherche sur la fonction de coordinateurs ATL, attendus cette année, seront précieux. Nous remercions d'ailleurs les nombreux CATL qui ont consacré un peu de leur temps pour répondre au questionnaire en ligne envoyé au 1^{er} trimestre 2020.

L'ONE s'associe aux communes pour soutenir le travail des CATL et le bon fonctionnement du dispositif ATL. Nous restons présents pour vous aider à continuer à améliorer la qualité de l'accueil proposé aux enfants et aux familles.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux, l'expression de nos meilleures salutations.



Benoît Parmentier
Administrateur général